

Client

Nom : _____ Prénom : _____
 Centre : _____
 Unité : _____ Fonction : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____
 N° badge : _____

Tarif

Abonnement annuel à la Base R.O.D.I.N.	<input type="checkbox"/> Nouvel abonnement 235 €	<input type="checkbox"/> Renouvellement 188 €
----------------------------------------	-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Règlement

Numéro d'imputation : CT001B74
 budgétaire R.O.D.I.N.

Merci de rappeler sur le mode de règlement les coordonnées du bénéficiaire de l'abonnement (personne physique) figurant sur le bulletin.

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions particulières figurant ci-après.

Date :

Signature et cachet :

Merci de retourner ce bulletin complété à :
 Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
 Bâtiment Siège - Point courrier n° 208
 Service des affaires juridiques - Documentation
 91 191 Gif-sur-Yvette Cedex

A réception du présent bulletin, les codes d'accès vous seront communiqués.

Ces informations sont destinées exclusivement au personnel du CEA en charge de la gestion de la base de données R.O.D.I.N. (DJC/SAJ) et feront l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion des clients de la base de données. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rétractation, de rectification et de suppression des données vous concernant (art 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez-vous à : CEA Bâtiment Siège 91191 Gif-sur-Yvette Cedex ou abonnement.rodin@cea.fr

Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés.

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions particulières de vente et d'abonnement (« les présentes conditions ») complètent les conditions générales de ventes, de prestations de services et d'études du CEA (Edition mars 1996), disponibles à l'adresse suivante : <https://marches.cea.fr>

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et obligations respectives du CEA et du Client dans le cadre de la souscription par le Client d'un abonnement à la base Recueil Opérationnel de Droit et Institutions Nucléaires (« base R.O.D.I.N. ») du CEA.

Tout abonnement implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions, qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le CEA se réserve le droit de modifier les présentes conditions. Les modifications entrent en vigueur immédiatement. Le client est informé.

ARTICLE 2 : MODALITES D'ABONNEMENT**Article 2.1 : Tarif**

Le tarif indiqué sur le bulletin d'abonnement s'entend pour un abonnement annuel à la base R.O.D.I.N., pour un seul utilisateur.

Article 2.2 : Règlement/Facturation – Délivrance des codes d'accès

Toute demande d'abonnement est ferme et définitive dès réception du bulletin d'abonnement dûment rempli et signé par le Client.

Le règlement est effectué par cession sur la ligne budgétaire R.O.D.I.N. n° CT001B74

A réception du bulletin d'abonnement les codes sont délivrés au Client.

ARTICLE 3 : DUREE – RENOUELEMENT

Tout abonnement prend effet au jour de l'envoi de la facture par le CEA au Client, accompagnée des codes d'accès pour une durée ferme d'un an.

L'abonnement est renouvelable à la demande expresse du Client aux conditions et tarifs en vigueur à la date de cette demande.

ARTICLE 4 : MODALITES D'ACCES**Article 4.1 : Codes d'accès**

Les codes d'accès comprennent un code utilisateur et un mot de passe associé. Ils sont délivrés au Client dans les conditions définies à l'article 2.2.

L'attribution des codes d'accès est nominative, confidentielle et intransmissible à tout tiers. Interdiction est donc faite au Client de céder, louer, ou encore prêter ses codes d'accès. Le CEA se réserve le droit de vérifier par tout moyen que l'utilisation des codes d'accès est conforme aux présentes conditions.

Le Client est seul utilisateur des codes d'accès et seul responsable de leur utilisation.

En cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée des codes d'accès, le Client s'engage à en informer le CEA par écrit. Le CEA procède ensuite à l'édition de nouveaux codes d'accès qu'il transmet au Client. La perte, le vol ou l'utilisation non autorisée des codes d'accès ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation du Client et/ou entraîner une recherche de responsabilité à l'encontre du CEA.

Article 4.2 : Accès à la base RODIN – Contenu

Le CEA met en œuvre tous les moyens permettant au Client un accès fiable à la base RODIN. Le Client accepte les limites propres à toute connexion au réseau Internet.

Le Client utilise du matériel informatique et un réseau internet adaptés. Le CEA peut interrompre à tout moment toute connexion suspecte (attaque virale,...) menaçant l'intégrité de la base R.O.D.I.N..

L'accès à la base R.O.D.I.N. est assuré sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre heures sous réserve d'interruptions accidentelles (pannes,...) ou nécessaires au bon fonctionnement du service (maintenance, mise à jour,...).

Ces interruptions ne donnent lieu à aucune indemnisation du Client et/ou ne peuvent entraîner aucune recherche de responsabilité à l'encontre du CEA (perte financière, perte d'exploitation, de données,...). Le Client informe le CEA de toutes difficultés rencontrées pour l'utilisation de la base R.O.D.I.N..

Le CEA peut, à tout moment, modifier le contenu de la base R.O.D.I.N., ainsi que, le cas échéant, sa présentation ou son support. Ces modifications ne donnent lieu à aucune indemnisation du Client.

ARTICLE 5 : DROIT D'AUTEUR - UTILISATION DU CONTENU

Sous réserve des dispositions légales en vigueur exemptant les publications officielles du droit d'auteur, toutes les données publiées dans la base R.O.D.I.N. sont protégées par le droit d'auteur et appartiennent ou sont contrôlées par le CEA. Le CEA réserve tous les droits dans la mesure du possible selon la loi sur le droit d'auteur.

Le Client peut utiliser les données publiées dans la base R.O.D.I.N., sauf mention expresse contraire, et sous réserve des conditions suivantes :

- 1) lorsqu'une donnée est diffusée ou reproduite la base R.O.D.I.N. doit être explicitement citée comme source.
- 2) lorsqu'une donnée est utilisée pour être adaptée notamment par la traduction, la conversion, la modification ou la reproduction dans une œuvre dérivée, le Client doit veiller à :
 - A) signaler clairement les modifications apportées à la donnée originale ;
 - B) reproduire les mentions de droit d'auteur attachées à la donnée et citer la base R.O.D.I.N. comme source ;
 - C) imposer à tout tiers utilisateur de cette adaptation des conditions d'utilisation de la donnée au moins aussi contraignantes que celles définies au présent article.
- 3) ce droit d'utilisation n'autorise pas le Client à copier l'intégralité ou une partie substantielle des données contenues dans la base R.O.D.I.N. et la structure de la base R.O.D.I.N. ; en particulier, il n'autorise pas le recours à l'exploration de données, aux robots ou à des outils similaires de collecte et d'extraction des données.
- 4) Toute utilisation à des fins commerciales du contenu de la base R.O.D.I.N. est interdite.

Aucune autre utilisation des Informations n'est permise sans l'autorisation préalable écrite du CEA.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations fournies par le CEA via l'accès à la base R.O.D.I.N..

En conséquence, la responsabilité du CEA ne peut être engagée par le Client à raison du contenu de la base R.O.D.I.N., soit de la présence d'informations inexactes, incomplètes ou encore d'un retard de mise à jour desdites informations.

De même, le CEA ne peut être tenu responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect envers le Client ou envers des tiers, à la suite de l'utilisation par le Client de la base R.O.D.I.N..

ARTICLE 7 : RESILIATION

Le CEA peut décider de résilier unilatéralement l'abonnement du Client à la base R.O.D.I.N., sans notification préalable, et sans aucune indemnité, en cas de manquement par le Client à l'une des obligations définies par les présentes conditions.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Toutes informations relatives au Client et aux recherches qu'il effectue peuvent être utilisées par le CEA en vue de l'amélioration de la base R.O.D.I.N.. En aucun cas ces informations ne sont divulguées à des tiers.